

Décision

Générale

colonial

Décision n° 204 Décisions concernant les Ministères

n° 204

Ministère

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication

19 février 1960

Numéro JO

n° 2 du 29/02/1960

Date du numéro

29 février 1960

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de fin de contrat de six mois 23 jours, à passer à Narbonne (Aude), 6, rue Parmentier, est accordé à M. Touz (Yves), pilote contractuel du Port de Djibouti, qui aura accompli le 11 avril 1960, un séjour effectif et ininterrompu de vingt-sept mois dans le Territoire. M. Touz, classé au groupe III, voyagera accompagné de sa femme et de sa fille âgée de 10 ans, et quittera Djibouti par première occasion maritime ou aérienne selon les possibilités à partir du 11 avril 1960. La dépense est imputable sur le Budget local.